



santé
famille
retraite
services

POITOU

FORMULE DE CALCUL DE LA REDUCTION FILLON POUR 2020

Le montant de la réduction Fillon varie en fonction de la donnée « SMIC RDF » et de la rémunération brute.

Depuis le 1er janvier 2015, le coefficient maximal de réduction est obtenu en cumulant les taux des cotisations et contributions patronales qui entrent dans le champ de la réduction (1).

En conséquence, la formule de calcul de la réduction Fillon de droit commun, applicable au 01/01/2020, est la suivante :

pour les entreprises soumises à un taux de cotisation FNAL de 0,10% :

Coefficient maximum = $(0,3205/0,6) \times [1,6 \times (\text{SMIC RDF annuel} / \text{rémunération brute annuelle}) - 1]$

pour les entreprises soumises à un taux de cotisation FNAL de 0,50% :

Coefficient maximum = $(0,3245/0,6) \times [1,6 \times (\text{SMIC RDF annuel} / \text{rémunération brute annuelle}) - 1]$

(1) Valeurs pour 2020 :

Maladie (7%)
Vieillesse Déplafonnée (1,90%)
Vieillesse sous plafond (8,55%)
Allocations Familiales (3,45%)
Contribution Solidarité Autonomie (0,30%)
FNAL (0,10% ou 0,50%)
Accident du Travail (dans la limite de 0,69%)
Retraite Complémentaire/CEG (6,01%)
Chômage (4,05%)